- La marchandise est examinée, dédouanée et autorisée à poursuivre sa route.
- L'agent fait des recherches pour savoir quels sont les droits qui s'appliquent et il prépare la déclaration d'entrée pour la douane américaine.
- Il remet la déclaration d'entrée à la douane américaine et il acquitte les droits.
- Un employé de la douane spécialiste en articles de consommation, révise la déclaration.
- 11. La marchandise est alors taxée.
- Les formalités auprès de la douane américaine sont terminées et l'affaire est considérée comme étant classée.

La documentation

Il est important de s'assurer que la documentation est au complet, tant les documents d'importation que ceux d'exportation. Ils peuvent comprendre:

- 1. Le connaissement
- La facture
- 3. La note de colissage
- 4. La déclaration d'exportation (B-13)
- 5. Le certificat d'inspection (Agriculture Canada)
- 6. Le certificat d'origine aux termes de l'accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis

Comment obtenir la résolution de la douane américaine

Grâce à son programme de résolution irrévocable ("U.S. Customs District Binding Ruling Program") la douane américaine tente d'améliorer l'uniformité de la classification des tarifs. Il permet aux Directeurs des districts de décider irrévocablement des classifications selon les 97

dispositions de la liste tarifaire harmonisée, dans les 30 jours qui suivent la demande.

Pour obtenir cette résolution, la demande doit être soumise par écrit et faire l'objet de transactions douanières <u>futures</u>. Par conséquent, elle ne s'applique en aucun cas aux opérations douanières en cours ou classées.

Les exigences à cet égard sont comme suit, selon le règlement en vigueur (Section 177) de la douane américaine:

- La demande doit être soumise par écrit, en duplicata et doit inclure une déclaration complète qui expose, en détail, les faits pertinents, y compris:
 - 1.1 Les nom et adresse et toutes autres coordonnées utiles des intéressés et du fabricant (si possible);
 - 1.2 Le nom du ou des ports d'entrée de la marchandise:
 - 1.3 Une description de la transaction; par exemple, importation éventuelle de ... (marchandises) D'/du/de/des ... (pays);
 - 1.4 Une attestation certifiant qu'à la connaissance de l'importateur, il n'y a aucune affaire en cours, à la douane ou devant les tribunaux des États-Unis, concernant les articles énoncés dans la description:
 - 1.5 Une déclaration indiquant si l'intéressé s'est renseigné sur la classification des articles auprès de la douane américaine en indiquant le nom de l'employé et, s'il y a lieu, les indications qu'il a fournies.
- Les demandes de résolution doivent inclure l'information suffisante qui permet de déterminer correctement la classification tarifaire, comme par exemple: